

Le héraut du Christ-Roi *

LA LUTTE CONTRE LES ENNEMIS nés et déclarés de l'Église ne déplaisait point à Louis Veuillot. Il espérait même ne s'en lasser jamais et la mener jusqu'au bout, sans trêve ni merci. « Il faudrait se plaindre, écrivait-il, de ne pas rencontrer ces adversaires-là, puisqu'on les cherche, et qu'on s'est mis en armes justement pour les combattre ». Sa joie fut exquise, vraiment délicieuse, d'être une cible pour les gredins de l'impiété, une cible d'ailleurs d'un genre particulier : on l'atteignait, on ne la trouait pas ; elle renvoyait tous les projectiles avec un désintéressement absolu, une générosité qui allait volontiers jusqu'au centuple.

Il était donc heureux de son métier, si cruel qu'il fût parfois. Il en était fier aussi. Le journaliste catholique lui apparaissait comme le dernier reste de la chevalerie.

Il ne quitte pas les armes ; il va devant lui, proclamant sa foi et portant secours. Il se propose de ne point commettre d'injustices et de n'en point souffrir, si ce n'est contre lui-même.

Alors qu'importent les injures subies, les avanies, reçues ? Ce n'est pas cela qui pourrait troubler l'âme de Louis Veuillot.

On dort fort tranquille sous les plus fortes averses d'encre empoisonnée. Elle ne tue pas, elle ne noircit pas. La probité a quelque chose en elle qui dissout ce venin.

Mais combattre l'ennemi, ce n'est que la moitié de la tâche. A côté de l'ennemi, il y a quelqu'un qui est plus redoutable que lui : c'est le frère qui contredit et qui blesse, c'est le compagnon d'armes dont la cause est au fond notre cause, le drapeau notre drapeau, et qui tire sur nous, et qui nous oblige à brûler contre lui une poudre fraternelle. L'heure était mauvaise où Louis Veuillot se dressait en champion de la vérité intégrale ; il le constatait lui-même avec une profonde amertume :

Notre temps n'aime pas la vérité, [...] et dans le petit nombre de ceux qui aiment la vérité, plusieurs, pour ne pas dire beaucoup, n'aiment point ceux qui se mettent en avant pour la défendre. On les trouve indiscrets, importuns, inopportuns. On ne leur pardonne pas volontiers leurs défauts ; on leur sait plus volontiers mauvais gré de ne pas mettre tout le monde d'accord et de ne pas se mettre d'accord avec tout le monde.

* — Extraits (en partie réaménagés) de LECIGNE (« Le catholique intégral », C.L. t. 8, p. 285 et sv.) et de A. GÉRADIN, *Louis Veuillot, héraut du Christ-Roi*, Paris, Lethielleux, 1948.

Il en prenait son parti sans doute, mais la douleur qui résulte de ces iniquités est plus crucifiante que l'autre et il est difficile de lui dire qu'elle n'est qu'un mot.

Nous allons donc suivre Louis Veillot dans sa lutte contre les catholiques libéraux ¹.

Cette lutte tourne toute entière autour de la souveraineté du Christ-Roi. Comme le dit saint Pie X dans son bref de 1913 : Louis Veillot « comprit que la force des sociétés est dans la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Notre-Seigneur et dans l'acceptation sans réserve de la suprématie doctrinale de son Église ». Il se fit donc le champion de cette royauté du Christ sur la société civile, dans la société et dans l'école, partout où les libéraux cherchaient au contraire des accommodements et des transactions avec la Révolution.

Jésus-Christ roi des nations

D'instinct, Louis Veillot a repoussé le libéralisme.

Il n'admettait pas que le pouvoir politique méconnût l'autorité religieuse. Acheter la liberté de l'Église au prix de la neutralité de l'État lui paraissait, en principe, un marché de dupe qui restreignait injustement le domaine du Christ-Roi. La souveraineté de Jésus-Christ doit s'étendre aux nations comme aux individus et aux familles. Ce n'est pas la France de saint Louis, c'est la France officiellement athée qui est un monstre. Quand une nation chrétienne prétend ignorer l'empire de Jésus-Christ, elle se ravale au rang des nations païennes. L'Église subit ces apostasies en pleurant. Parfois cette mère cache ses larmes et subit le fait accompli. Les armes lui font défaut pour se défendre et le bien des âmes exige des accommodements. Mais l'erreur reste un mal dont elle ne peut approuver ou faciliter le développement. Ses enfants n'ont donc pas le droit, comme Louis Veillot le reprochait à Montalembert, de concevoir comme un *idéal* l'Église libre dans l'État libre – lisons : dans l'État neutre. Le but à atteindre restera toujours l'Église libre dans l'État chrétien.

Durant toute sa carrière, Louis Veillot a lutté pour restaurer la royauté de Jésus-Christ sur les nations.

Il se rappelait avec mélancolie ses origines et son passé catholiques :

1 — « Une femme d'esprit définissait les libéraux en une phrase pittoresque : " Ces messieurs-là s'imaginent qu'en mêlant l'eau bénite et le pétrole dans leurs alambics, ils feront du vin de Bordeaux." C'est bien cela : un peu d'eau bénite, et pas trop bénite encore, allongée au moins et édulcorée ; et puis le pétrole des Droits de l'homme, le pétrole fumeux, incendiaire, anarchique : avec ces deux éléments, combinés selon la formule, ils composaient la panacée de salut. Le vin de Louis Veillot était de pur raisin, de la bonne et vieille vigne du Seigneur, sans alliage ni coupage. » (Chanoine Lecigne, *La Critique du libéralisme*, « Centenaire de Louis Veillot, le catholique intégral », t. 8, p. 299.)

Au temps de saint Grégoire I^{er}, une autre nation était déjà née et virile. Elle avait des évêques, des moines, des saints, des rois ; elle portait un nom dans le monde chrétien et un grand nom. Elle s'appelait la fille aînée de l'Église ! Encore à présent, malgré d'étranges et terribles vicissitudes, elle n'a pas renié ce nom de gloire. Fille aînée de l'Église et soldat de l'Église, le plus énergique et le moins inconstant. C'est la France. Elle a eu saint Martin, elle a eu Clovis, elle aura Charlemagne et saint Louis, elle aura d'autres hommes encore, hommes de guerre, hommes d'État, hommes d'Église, hommes de lettres, qui, sans combattre pour l'Église autant qu'ils l'auraient dû, voudront pourtant son triomphe et sa gloire... Il est remarquable qu'aucune grande hérésie n'est de France, n'y put prendre racine, n'y offrit un triomphe complet et de longue durée, et que toute hérésie est combattue en France avec plus de suite et de retentissement qu'ailleurs ¹.

Louis Veillot a vécu sous plusieurs régimes politiques. Depuis 1789, la France cherche sa voie. A chaque changement de pouvoir, quand il devait prendre la lourde responsabilité de conseiller les catholiques français, le grand écrivain songeait à la vocation de la France. Il se demandait si ses nouveaux maîtres seraient de bons ou de mauvais bergers. Peu lui importait qu'ils fussent républicains, napoléoniens, orléanistes ou légitimistes. Il ne se posait qu'une question : respecteraient-ils les droits du premier souverain de toute nation et surtout de la France, reconnaîtraient-ils la royauté de Jésus-Christ ? On a reproché à Louis Veillot ses variations politiques ². La vérité est qu'il a servi ou combattu indifféremment tous les pouvoirs selon qu'ils protégeaient l'Église ou qu'ils la brimaient.

En 1843, *L'Univers* était en quelque sorte le journal du mouvement qu'on nommait alors le « parti catholique ». Dans un article du 20 décembre, répondant au *Journal des Débats*, [...] Louis Veillot exprime clairement sa doctrine politique :

Nous avons toujours cru et nous croyons encore que l'Église, au lieu de se lier à un parti, ce qui serait repousser les autres, doit se placer au milieu d'eux et les attirer tous, les convier tous au pardon des vieilles injures, au zèle des pauvres, à l'amour de la patrie, au culte de la vraie liberté.

Profession de foi qui désola Montalembert. [...] Ce premier et léger nuage dans les relations des deux grands soldats de l'Église contenait en germe tous les orages futurs. Montalembert, par toutes les fibres de son

¹ — *Œuvres complètes*, t. I, p. 279.

² — Encore récemment (en 2010), le site légitimiste « *viveleroy* » publie un article intitulé : « Un mondialiste inattendu, Louis Veillot », reprochant au journaliste d'avoir soutenu de mauvais régimes politiques. Mais Veillot ne les a jamais soutenus que dans la mesure où ils respectaient la liberté de l'Église. A la fin de sa vie, voyant qu'il n'y avait rien à attendre de la république, anticléricale par nature, il rallia la cause du comte de Chambord. Veillot était catholique avant tout ; ce n'est pas nous qui allons l'en blâmer.

cœur, était attaché au régime libéral, tandis que Louis Veillot jugeait les gouvernements d'après leur comportement à l'égard de la religion.

Il vit tomber sans regret la monarchie de Juillet, dont il avait dénoncé l'esprit anticlérical. La république naissante promettait aux catholiques la liberté et la sympathie. Il y adhéra, prenant soin de préciser la condition de son adhésion. La Révolution, au nom de la liberté, avait balayé en trois jours une dynastie déconsidérée. Liberté, soit ! Mais, comme le rappelait le journaliste dans son article du 24 février,

la religion est la seule base possible des sociétés ; la religion est l'arôme qui empêche la liberté de se corrompre. C'est en Jésus-Christ que les hommes sont frères, c'est en Jésus-Christ qu'ils sont libres.

Un groupe important du clergé critiqua ces réticences, et Lacordaire trouva l'acquiescement trop froid. Les événements n'allaient pas tarder à modérer l'enthousiasme du grand prédicateur et à justifier les réserves de Louis Veillot. Le parti révolutionnaire, dans la liesse de sa victoire et dans le désir de rallier les catholiques à la République pour la consolider, commença par dissimuler ses sentiments. On put croire un moment que l'impiété avait vécu. Dès 1850 et 1851, l'illusion était dissipée.

On était en pleine crise gouvernementale, sociale et religieuse. De nouveau se posait la question du régime. Trois voies s'ouvraient : le maintien de la République, instrument du parti révolutionnaire d'Eugène Sue et de Victor Hugo, l'Empire, avec le président Louis-Bonaparte ou la Restauration monarchique par la fusion des deux maisons de France.

Par le coup d'État du 2 décembre 1851, le prince Louis-Napoléon prit les devants et mit le pays devant le fait accompli : il établissait la présidence autoritaire qui serait bientôt l'Empire.

Louis Veillot n'applaudit pas et son ralliement ne fut pas inconditionnel. [...] Aussi longtemps que l'empereur agit en prince chrétien, Louis Veillot le soutint. [...] Mais] le gouvernement de Napoléon se rapprochait petit à petit des libres penseurs. Il encourageait le gallicanisme. En politique extérieure, sans l'avouer, il avait pris parti pour le Piémont contre le Vatican. En 1859, Louis Veillot, sentant que le sort des États pontificaux allait se jouer et que Napoléon III n'hésiterait pas à les sacrifier, écrivit une série d'articles où il rappelait à l'empereur ses devoirs de chef d'un État catholique. *L'Univers* fut averti. Le ministre lui interdisait même de reproduire les lettres des évêques relatives à la question romaine. Il ajouta qu'il fallait exécuter cet ordre sans le porter à la connaissance du public. Un conseil de guerre réunit les rédacteurs du journal et le propriétaire, Taconet. Celui-ci voulait s'incliner, Louis Veillot s'y refusait. La mort dans l'âme, le journaliste consentit à attendre, à la condition de divulguer l'ordre impérial et de le déplorer. *L'Univers* du 16 octobre publia une protestation énergique. [...]

Au mois de décembre, Napoléon III inspira une brochure, *Le Pape et le Congrès*, qui prônait la spoliation du chef de l'Église pour son propre bien. Ce libelle ajoutait ainsi à la lâcheté de l'abandon l'hypocrisie d'une prétendue bienveillance. Louis Veillot parla comme s'il ne savait pas que l'empereur avait dicté l'ouvrage. En feignant l'ignorance, il put décocher à Napoléon III ces mots terribles :

Le baiser qu'on lui donne [à Pie IX] n'abusera ni lui, ni personne. *Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ?*

Le 26 décembre, un nouvel avertissement frappa *L'Univers* à raison de sa campagne contre *Le Pape et le Congrès*. Le 28 janvier 1860, le nonce remit à Louis Veillot le texte de l'encyclique *Nullis certe*, qui flétrissait les ennemis de la souveraineté temporelle de l'Église, rangeant parmi eux « le puissant empereur des Français ». En la publiant, le 29 janvier au matin, le grand journaliste savait qu'il signait son arrêt de mort. Le soir même, un décret impérial supprimait *L'Univers*, tombé au service du Christ-Roi. Il ne devait renaître qu'en avril 1867.

En 1867, l'évolution de Napoléon III vers le libéralisme charmait les adversaires de Louis Veillot. Celui-ci, au contraire [...] se rendait compte que l'empereur courait à sa perte. [...] Napoléon III finit dans le mépris des catholiques qu'il avait trahis et des libres penseurs qu'il avait flattés. Son dernier acte fut d'ériger une statue à Voltaire, le courtisan de Frédéric, à l'heure même où le Prussien assassinait la France.

Le désastre de Sedan engloutit l'Empire. Le 4 septembre, le cœur déchiré, Louis Veillot dénonce le mal dont meurt son pays et indique le seul remède qui le puisse sauver :

Nous avons péché, nous avons été punis, frappés de Dieu. Quelle autre main pouvait souffleter la France ? Mais il faut des vertus, il faut être chrétien. Quand nous aurons retrouvé Dieu, nous retrouverons la patrie ¹.

Les révolutionnaires qui se substituent à l'Empire, tous anticléricaux farouches, ne peuvent lui inspirer confiance. [...] Le siège de Paris commence, et Louis Veillot refuse de partir. Il reproche au gouvernement de tolérer les débordements de l'impiété.

Après la capitulation, la France humiliée se tourne vers Dieu : elle envoie au parlement une forte majorité de royalistes et de chrétiens. L'esprit révolutionnaire riposta par la Commune, qui fut une explosion de haine antireligieuse. [...] L'émeute vaincue, l'Assemblée doit résoudre le problème du régime. A cette heure cruciale, Louis Veillot, soldat du Christ, se rallie au comte de Chambord, prince chrétien. Plus que mon roi, disait-il un jour, il est « mon homme ». Et il aurait pu lui appliquer l'éloge qu'il écrivit un peu plus tard de Garcia Moreno : « Dans le gouvernement du

1 — *Œuvres complètes*, t. 3, p. 83-84.

peuple, homme de Jésus-Christ. » On sait comme alors la majorité royaliste se laissa manœuvrer par d'habiles républicains. La France avait voté contre la Révolution et, par un étrange retournement, la Révolution remporta à ce moment la victoire décisive qui lui échappait depuis un siècle. Elle y réussit grâce à la division de ses adversaires. Louis Veillot vit le danger, il le clama, et c'est la mort dans l'âme qu'il assista à ce suicide. Après les élections de 1875, il comprit que le triomphe des idées radicales et républicaines était décisif et qu'une ère nouvelle commençait. Après avoir cherché sa voie pendant cent ans, la France avait choisi le chemin du malheur.

Jésus-Christ, roi des pauvres et de la société

Adversaire irréductible de la tradition révolutionnaire et du libéralisme, Louis Veillot a-t-il manqué de sens social ?

Rien n'est plus faux. Il existe de nombreux et longs passages de *L'Honnête femme* ou de *L'Esclave Vindex*, dans lesquels Veillot critique sévèrement les conceptions sociales du libéralisme et du socialisme, et trace à grands traits l'idéal social tel qu'il existait aux époques de chrétienté, quand Jésus-Christ régnait sur les métiers et sur la société tout entière.

Dans la Préface des *Libres penseurs*, il a dressé un terrible réquisitoire contre la bourgeoisie voltairienne à qui il reproche ses crimes contre la classe laborieuse. Quels sont ces crimes ? De l'avoir privée de Dieu.

La figure de son pauvre père l'obsède, image du peuple exploité par une bourgeoisie qui le prive à la fois du pain du corps et du pain de l'âme :

Mon père est mort à cinquante ans. C'était un simple ouvrier, sans lettres, sans orgueil. Mille infortunes avaient traversé ses jours remplis d'obscurs labeurs ; la seule joie de ses vertus, inébranlables, mais ignorantes, l'avait un peu consolé. Personne, durant cinquante ans, ne s'était occupé de son âme ; jamais, sauf à la dernière heure, son cœur labouré d'angoisses ne s'était reposé en Dieu. Il avait toujours eu des maîtres pour lui vendre l'eau, le sel et l'air, pour lever la dîme de ses sueurs ; pour lui demander le sang de ses fils ; jamais un protecteur, jamais un guide. Au fond, que lui avait dit la société ? Comment s'étaient traduits, pour lui, ces droits si pompeusement inscrits dans les chartes : « Sois soumis et sois probe, car si tu te révoltes ; on te tuera ; si tu dérobes, on t'emprisonnera. Mais si tu souffres, nous n'y pouvons rien ; et, si tu n'as pas de pain, va à l'hôpital ou meurs, cela ne nous regarde plus ! » Voilà ce que la société lui a dit, et rien autre chose ; et quelque promesse qu'elle inscrive dans les constitutions, elle ne peut dire, ni faire davantage. Elle n'a de pain pour le pauvre qu'au dépôt de mendicité ; des consolations et des respects, elle n'en a nulle

part. Que sert de s'abuser et de se payer de chimères ? J'entends tous les jours les orateurs de l'Assemblée nationale, et je viens d'écouter avec le plus grand soin toute la discussion du droit à l'assistance et au travail : pas un législateur qui ne regarde le dernier des citoyens indigents comme un frère, j'en suis persuadé. Mais au bout de ces homélies ?... Bicêtre !

Mon père avait donc travaillé, il avait souffert, et il était mort. Sur le bord de sa fosse, je songeai aux tourments de sa vie, je les évoquai, je les vis tous ; et je comptais aussi les joies qu'auraient pu goûter, malgré sa condition servile, ce cœur vraiment fait pour Dieu. Joies pures, joies profondes ! Le crime d'une société que rien ne peut absoudre l'en avait privé ! Une lueur de vérité funèbre me fit maudire, non le travail, non la pauvreté, non la peine, mais la grande iniquité sociale, l'impiété par laquelle est ravie aux petits de ce monde la compensation que Dieu voulut attacher à l'infériorité de leur sort. Et je sentis l'anathème éclater dans la véhémence de ma douleur.

Où, ce fut là ! Je commençai de connaître, de juger cette société, cette civilisation, ces prétendus sages. Reniant Dieu, ils ont renié le pauvre, ils ont fatalement abandonné son âme. Je me dis : « Cet édifice social est inique, il sera détruit 1. »

En lisant ces lignes, Albert de Mun pousserait un jour ce cri d'admiration : « Toute l'action sociale catholique est contenue dans ces paroles de feu. Elles portent en elles, par la question qu'elles posent devant les sociétés modernes, l'avenir de la civilisation. »

Louis Veillot fut le seul de son temps à toucher le fond des choses. On lui doit un mot prophétique qui exprime le dilemme de notre temps :

Le monde sera socialiste ou sera chrétien : il ne sera pas libéral. Si le libéralisme ne succombe pas devant le catholicisme qui est sa négation, il succombera devant le socialisme qui est sa conséquence 2.

Louis Veillot associe donc étroitement la royauté du Christ et son amour des pauvres. L'Évangile lui a montré combien la royauté de Jésus-Christ est sociale. Les deux trônes terrestres du Christ-Roi sont la crèche et la croix : s'il a les rois pour sujets, s'il est le Roi des rois, il se révèle d'abord le roi des humbles. « Jésus nouveau-né donne tout d'abord au monde qu'il vient instruire une des leçons sur lesquelles il insistera le plus. Il est le *pauvre*, le roi qui portera plus tard, pour marque de sa royauté, la croix 3. »

Il concluait par ce grave avertissement :

La société chrétienne ne peut périr que par la tête. C'est la tête qui a fait le mal, c'est elle aussi qui doit appliquer le remède. Qu'on rende au peuple les

1 — *Cœuvres complètes*, t. I, introduction, p. XXXVII.

2 — *Mélanges*, troisième série, t. 2, p. 400.

3 — *Jésus-Christ*, Firmin Didot, p. 80.

œuvres du Christ, le salut sera possible. Mais le temps est venu, et c'est maintenant, et peut-être est-il trop tard, et rien ne sera tenté avec fruit si le bon exemple n'est donné d'où le mauvais exemple est venu.

Jésus-Christ, roi par l'école

Louis Veillot connaissait le mal de l'école laïque pour en avoir subi les atteintes :

Partageant le sort des enfants du pauvre dans ce qu'il a de plus mauvais, je n'eus point le bonheur d'aller à l'école des Frères. Ma mère nourrissait contre ces bons religieux les préventions que l'on répand dans le peuple aveuglé et trahi jusqu'à ne plus comprendre la charité. D'ailleurs le conseil municipal du lieu que nous habitions avait, dans l'idiotisme de sa tyrannie subalterne, pris des mesures pour que les Frères n'y vinssent pas faire concurrence à l'école mutuelle qu'il protégeait. Je fus donc jeté dans cette infâme école mutuelle, et il fallait tous les deux mois deux journées de travail de mon pauvre père [...], il fallait deux journées de travail sacré pour payer les leçons de corruption que je recevais de mes camarades et d'un maître qui était ivre les trois quarts du temps. [...] Cependant l'école était *religieuse* : nous avions régulièrement congé aux moindres fêtes, jours où, non moins régulièrement, notre vénérable instituteur se couchait mort ivre ; et l'on nous faisait le catéchisme ¹.

Son maître leur faisait même lire des romans graveleux « dont son âme portera toujours les odieuses plaies ». Comment s'étonner que Louis Veillot converti se soit fait le champion de l'enseignement catholique ? Pour son pays, à ses yeux, c'était une question de vie ou de mort.

En 1843, il engage la lutte et s'apprête à publier la lettre à *M. Villemain, ministre de l'instruction publique* :

Cet enseignement [athée], dont vous êtes le chef, fait courir à leur religion [des catholiques] de tels dangers, lui impose des chaînes si intolérables, lui prépare des poisons si subtils, qu'ils s'imputeraient à crime de se taire un instant. Vous les réduirez au silence par la justice ou par la force ; vous leur permettrez d'ouvrir des écoles ou vous leur ouvrirez la prison.

Après avoir démontré que l'enseignement universitaire propageait l'irréligion et l'immoralité, il s'écriait :

Les catholiques répètent que la liberté de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent leur est indispensable et ne l'est pas moins à la religion ; qu'ils n'ont point d'intérêt plus pressant sur la terre ; que leur salut même y est engagé. Depuis treize ans, que dis-je ? depuis cinquante ans, c'est le cri de leur âme ; leurs

¹ — *Œuvres complètes*, t. 3, p. 9.

députés l'ont porté à la tribune, leurs évêques, les plus imposants mandataires qu'ils pussent avoir, l'ont fait retentir cent fois... Au nom de la famille, au nom de l'Église, au nom de la patrie, par les raisons les plus fortes, par les droits les plus légitimes et les plus reconnus, ils invoquent cette liberté souvent promise qui doit terminer leurs angoisses et mettre en repos leurs consciences alarmées.

Il terminait sa brochure par un avertissement prophétique :

Quoi que vous en pensiez, l'autel et le trône sont dans le même plateau de la balance, et c'est l'autel qui fait tout le poids. Renversez l'autel, je vous assure que le trône sera léger... Si vous savez l'heure de notre défaite ou de notre avilissement, mettez en sûreté vos trésors. Tout croule quand nous ne sommes plus là. Vingt empires dorment dans les tombeaux qu'ils nous ont creusés.

La lettre à M. Villemain galvanisa les catholiques ; les évêques s'ébranlèrent ; une grande bataille se développa sous la conduite de Montalembert et de Veuillot. L'Université se défendit avec acharnement. En 1844, le gouvernement n'hésita pas à poursuivre un prêtre, l'abbé Combalot, accusé d'avoir diffamé et injurié l'Université dans un mémoire publié par *L'Univers* : il fut condamné à quinze jours de prison et quatre mille francs d'amende. Cet incident, au lieu de modérer le zèle des catholiques, les stimula dans le combat. Excédé, le gouvernement décida de frapper à la tête : Louis Veuillot fut accusé devant la Cour d'Assises pour avoir « provoqué à la désobéissance aux lois et entrepris l'apologie de faits réputés crimes ou délits par la loi pénale ». On lui reprochait d'avoir pris la défense de l'abbé Combalot. Le Jury le frappa d'une peine d'un mois de prison qu'il purgea à la Conciergerie. Cette épreuve n'était pas propre à le décourager :

La prison, s'écriait-il, mais elle fut notre berceau ! Nous avons nos racines dans les catacombes. Mettre un chrétien en prison, c'est le retremper dans l'air natal.

Dans le gouvernement de 1848, le ministère de l'Instruction publique fut confié à Falloux, un catholique libéral, qui pouvait s'appuyer sur la majorité de l'Assemblée pour mettre un terme au monopole. Hélas ! par la composition de la commission qu'il chargeait de préparer la loi, Falloux marqua sa volonté d'aboutir non pas à la liberté pure et simple, mais à une transaction. De la représentation catholique, il exclut Louis Veuillot, Mgr Parisi et le professeur Charles Lenormant, qui avaient été tous trois à la pointe du combat dans la presse, dans l'épiscopat et dans l'enseignement. Le projet, parfait en ce qui concernait l'enseignement primaire, laissait subsister une tutelle atténuée de l'Université sur l'enseignement secondaire libre. Louis Veuillot et son école le combattirent avec acharnement jusqu'au vote.

Louis Veillot – et son sentiment était celui de la majorité des fidèles et du clergé – accueillit avec déception la loi du 15 mars 1850 que Montalembert et Mgr Dupanloup, après l’avoir défendue au parlement, exaltèrent comme un triomphe, tandis que Mgr Parisi, qui était député, lui refusait son vote.

La querelle des classiques païens

Lorsque l’abbé Gaume partit en guerre contre les classiques grecs et latins, auxquels il voulait substituer des auteurs chrétiens, le journaliste l’appuya dans une mesure qui eut l’approbation de Pie IX et qui, plus tard, devait obtenir l’assentiment imprévu de l’humaniste Jules Lemaître. Les éducateurs s’affrontèrent alors dans une violente polémique.

L’objectif de cette campagne était, pour l’écrivain, l’extension du règne de Jésus-Christ sur les âmes et il en sortit une solution modérée. Sans complètement renoncer aux auteurs païens, l’enseignement libre s’en servit avec plus de circonspection et se mit à accueillir aussi les écrivains chrétiens, notamment les grands docteurs de l’Église grecque et latine. Ce n’est pas là un mince service que lui ont rendu l’abbé Gaume et Louis Veillot, qui, personnellement, visait surtout ce but.

Jésus-Christ, roi par l’infailibilité de son vicaire

Rien ne découvre mieux l’abîme qui sépare le catholicisme libéral du catholicisme intégral que la double attitude de Veillot et de ses adversaires durant le Concile du Vatican.

Les libéraux complotent et intriguent contre la vérité qui leur fait peur. Ils écrivent des brochures, ils lancent des lettres, ils font des démarches ; tout leur est bon, même des ragots de portière. Autour de la salle du Concile, on sent une foule qui s’agite, trépidante, tumultueuse, affairée et effarée. Elle ne veut pas du dogme ; celui-ci le déclare inopportun, celui-là en démontre l’inanité à grand renfort de textes et de contresens. On mobilise la presse, les diplomates, les ambassadeurs, les ministres. L’opposition s’agite et nul ne songe à dire que Dieu la mène.

Louis Veillot, quant à lui, est à Rome. Au jour le jour, il envoie une correspondance à *L’Univers* et il n’y a rien de plus magnifiquement calme que ces lettres. Le grand catholique regarde tomber et mourir au pied du siège de Pierre tous ces libelles et toutes ces tentatives gallicanes. Il sourit, il raille parfois. [...] Et quand le dogme est défini, il tombe à genoux ; il chante son *Te Deum*, il n’en peut plus de joie :

Je me croyais plus fort contre la fatigue et l'émotion. Un orage effroyable environnait Saint-Pierre, plongé presque dans l'obscurité. Le dogme a été proclamé au milieu des éclairs et des tonnerres. Dans la foule, les uns pensaient au gallicisme et disaient : C'est un enterrement ! Les autres pensaient à l'avenir et disaient : Nous sommes au Sinaï. Ce mot répond mieux à ma foi. Il me semble qu'aujourd'hui nous sortons de l'Égypte, et que désormais le monde est *dépha-raonisé*. A vrai dire, d'ici où nous allons la route pourra être longue. Mais nous avons Moïse, mieux et plus que Moïse... Gloire à Dieu dans le ciel, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

*
**

Jésus-Christ est le roi du monde

Extrait de *L'illusion libérale* (édition Dismas, 1986, ch. IX, p. 28-30).

JÉSUS-CHRIST est le roi du monde. Il parle au monde par son Prêtre et les décrets de ce Prêtre, étant l'expression des droits royaux de Jésus-Christ, sont éternels. Ils ne s'appliquent pas à un temps, mais à tous les temps ; à une société, mais à toutes les sociétés ; à quelques hommes, mais à tous les hommes. Et, comme ils sont dictés suivant la nature de l'humanité, par le Créateur même de l'humanité, partout la société humaine en a besoin, partout son instinct les appelle à force de cris, de gémissements, de troubles naissants, d'inénarrables douleurs ; car, en dehors de leur empire, rien de bon n'existe, ou rien de bon n'a la plénitude et l'assurance de la vie. C'est pourquoi il n'est point de temps, point de société, point d'homme de qui les fidèles du Christ ne doivent, lorsqu'ils le peuvent, exiger quelque forme d'obéissance aux décrets du prêtre de Jésus-Christ roi du monde. [...]

La société chrétienne, dans l'état normal, se maintient et s'étend au moyen de deux forces qui doivent être distinctes non séparées, unies non confondues, subordonnées non égales. L'une est la tête, l'autre le bras ; l'une est la parole suprême et souveraine du Pontife, l'autre la puissance sociale.

La société chrétienne étant premièrement et avant tout chrétienne, soumet tout à cette première loi ; et elle met toutes choses en leur place, parce qu'elle met d'abord à sa place son seul vrai Seigneur et Maître, Jésus-Christ.

Elle le met à sa place souveraine dans la société comme tous les fidèles le mettent à sa place souveraine dans les âmes ; et de là naissent l'ordre, la liberté, l'unité, la grandeur, la justice, l'empire, la paix. [...]

*
**

L'Église ne répudie pas la société humaine et ne veut pas en être séparée. Il est de l'intérêt du démon, non de celui de l'Église et de la société chrétienne, d'ôter la croix à la couronne et d'ôter la couronne à la croix. (*Ibid.*, p. 45.)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !